

COMITE SUISSE CONTRE UNE POLITIQUE UNIVERSITAIRE DEMESUREE

SERVICE DE PRESSE

CASE POSTALE 173
1001 LAUSANNE

CEME LIVRAISON

Le 24 mai 1978

DEMESUREE ET COUTEUSE

La loi fédérale sur l'aide aux hautes écoles et à la recherche est en fait une deuxième mouture de la loi fédérale du 28 juin 1968 sur l'aide aux universités. Elle en augmente le coût de manière excessive et ne contribue pas à améliorer l'enseignement. Le surnombre d'étudiants, souvent peu motivés, impliquera une diminution de la qualité des études. Nous nous proposons, de souligner quelques-uns des aspects parmi les plus négatifs qui justifient pleinement le rejet de cette loi.

En premier lieu, il s'agit d'une forme insidieuse de subventionnement par étapes. Les deux premières annuités entraînent déjà un supplément de dépenses de 52 millions, mais dès 1981 les dépenses croîtront dans des proportions grandissantes pour atteindre rapidement des montants insupportables pour les finances fédérales. Ce n'est d'ailleurs pas pour rien que dans son message du 4 octobre 1976 relatif à l'aide aux hautes écoles et la recherche, le Conseil fédéral a proposé la suppression de la clause référendaire, qui avait été introduite en 1968 pour éviter un référendum contre la première loi d'aide aux universités.

Au moment où les finances fédérales ont enregistré un nouveau déficit de près de 1,5 milliards, la nouvelle loi entraîne pour la Confédération un surcroît de dépenses de près de 300 millions en 5 ans.

Ce développement des subventions est d'autant plus aberrant que le déficit du bilan de la Confédération, qui se montait à 1 milliard 613 millions en 1974, a passé à 8 milliards 752 millions en 1978 en raison d'une politique de dépenses inconsidérées.

L'augmentation des subventions aux universités est liée à un accroissement régulier des subventions allouées à la recherche. Elle entraîne un développement de travaux dits de recherche dans toutes les directions, qu'il s'agisse de la sociologie, de la psychologie, des lettres, de l'histoire ou de la philosophie. Depuis 1968, les autorités compétentes ne sont plus en mesure de s'opposer à la frénésie de recherches qui a saisi l'ensemble des universités. Le nombre des assistants et des chargés de recherches n'a fait qu'augmenter, sans que personne se préoccupe de fixer à l'intérieur des universités un programme où les priorités seraient clairement définies en se limitant aux sciences exactes ou médicales.

Avec l'aide de la Confédération, on s'efforce par tous les moyens de retarder l'entrée des étudiants dans la vie active. Cette multiplication inconsidérée des activités universitaires, qui n'ont plus rien à voir avec l'enseignement proprement dit, ni avec la préparation à des tâches utiles à la collectivité, aboutit à transformer l'état d'esprit des étudiants. Le programme n'est plus de savoir si l'on trouvera un débouché dans les différentes professions qui recrutent encore des universitaires, mais si l'on pourra continuer à émarger au budget de l'université et de l'Etat.

Que dire de l'afflux croissant des nouveaux étudiants vers les facultés et les sections universitaires où l'obtention d'un diplôme ne demande qu'un effort restreint. Que fera-t-on demain des sociologues, des psychologues, des licenciés

en sciences sociales ou politiques, des architectes dont certains auront pu croire de bonne foi qu'en leur ouvrant ses portes, l'université leur assurait un brillant avenir ?

Quant à ceux qui espèrent faire une carrière libérale, ils formeront rapidement des bataillons aigris devant les problèmes qui se poseront à eux si l'Etat ne vient pas à leur secours en créant de nouveaux postes dans les administrations, les hôpitaux ou les services sociaux.

Aujourd'hui déjà, on constate que le chômage s'accroît parmi les intellectuels. Les exemples étrangers devraient pourtant ouvrir les yeux de ceux qui constatent l'influence grandissante et néfaste des chômeurs intellectuels dont le nombre s'accroît chaque année dans les pays occidentaux. Jusqu'ici la Suisse avait heureusement une proportion plus faible d'étudiants dans les universités. On pouvait ainsi leur donner une meilleure formation et assurer leur avenir. Si l'on accepte la loi sur l'aide aux universités et la recherche telle qu'elle est rédigée, sans aucune restriction à l'égard des formations qui ne débouchent sur aucune possibilité d'emploi, on arrivera un jour à la situation de l'Italie où seul un universitaire sur quatre, finit par dénicher un travail correspondant à la formation qu'il a reçue.

Dans le premier numéro des informations de l'OIT (BIT) de 1978, un chapitre était consacré au problème de l'emploi des universitaires. Il était intitulé "Les diplômés universitaires : des passeports pour nulle part". Il relate la situation en France, aux Etats-Unis, au Japon, tout en relevant que seuls les pays socialistes ont résolu le problème en limitant les admissions aux établissements d'enseignement supérieur.

En suivant le mauvais exemple des pays occidentaux, la Suisse réussira ce tour de force d'avoir rompu un équilibre jusqu'alors satisfaisant et d'avoir créé un problème qui nécessitera d'importantes aides financières pour trouver des emplois, même modestes, aux universitaires sans travail, alors que préalablement on aura aggravé la situation des finances publiques grâce aux centaines de millions qu'on aura dépensé en pure perte.

Renaud Barde, avocat
Secrétaire général de la
Fédération des Syndicats Patronaux
